

Conseil communautaire du 3 juin 2010

ORDRE DU JOUR

Présentation de la Convention d'utilité sociale de Fougères Habitat

Présentation par Mr Rouland, Temps d'Idées, du projet de plaquette de la Bergerie

Finances/Administration générale

- DECISION MODIFICATIVE- Budget principal
- CONTRAT DE TERRITOIRE – Avenant n°2 au contrat 2006-2009
- CONTRAT DE PAYS- Redistribution de l'enveloppe Culture

Développement économique

- BERGERIE- Validation du nom et de la plaquette de commercialisation
- FONCIER LA BAZOUGE DU DESERT- Convention de mise à disposition SBAFER
- TRAVAUX SBV- Validation des devis

Environnement

- AMENAGEMENTS BOCAGERS –Lancement des marchés
- RESTAURATION COURS D'EAU- Lancement du marché
- SPANC- Détermination des installations à contrôler avant le 31/12/12

Questions diverses

LOUVIGNE COMMUNAUTE

-=-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 3 JUIN 2010

L'an deux mil dix
le trois juin à 20 heures.
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, salle des fêtes de POILLEY, sous la présidence de
M. Louis PAUTREL.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19

Date de la convocation : 28 mai 2010

Etaient présents : Mrs OGER, GOUPIL, BESSON, VEZIE, BOIVENT, BRAULT,
Mme ORY, Mrs PAUTREL L., PAUTREL M., BARBEDETTE,
DEMAZEL, BUREAU, BARON, Mme BESNARD,
Mrs PAPOUIN, DUVAL, BAZIN, BUFFET, PREAUX.

Excusés : Mme LESERVOISIER, Mr LEPRIEUR.

Pouvoir : Mme LESERVOISIER à Mr GOUPIL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2121-15),
Monsieur Laurent BARON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Aucune observation n'a été faite sur le compte rendu précédent.

OBJET : COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MAI 2010 - VALIDATION

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le compte-rendu du Conseil communautaire du 06 mai 2010

OBJET : HABITAT – PRESENTATION DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DE FOUGERES HABITAT

La Convention d'Utilité Sociale est le nouveau cadre réglementaire de définition pour l'exercice de la mission d'intérêt général des organismes HLM. Ses principes sont définis par la loi du 25 mars 2009 de « mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion ».

Cette Convention est obligatoire, elle est adaptable au contexte particulier de l'organisme et concerne l'ensemble de son patrimoine et de ses missions. Les objectifs doivent être adaptés aux capacités de l'organisme et aux besoins des territoires. Elle ne porte pas sur la politique des loyers.

La Convention est discutée avec les partenaires locaux et les locataires. Elle est négociée et contractualisée avec l'Etat pour une durée de 6 ans.

Madame Marie-Françoise BOCQUET, directrice générale, est venue présenter les engagements et le programme d'actions à l'horizon 2016 de Fougères Habitat.

OBJET : ZA BERGERIE - PRESENTATION DE LA TRAME DE LA PLAQUETTE

Mr Rouland, de Temps d'Idée, est venu présenter le projet de plaquette de commercialisation de la zone d'activités de Poilley.

OBJET : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

Louvigné Communauté cotise chaque année à l'association « Fougères, Pays en marche ».

Compte tenu du fait que la cotisation se différencie de la subvention, il est proposé de régulariser le compte d'imputation de la participation versée en procédant à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses

- Compte 6574 : - 28 000€
- Compte 6281: + 28 000€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la présente décision modificative ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE – AVENANT N°2 AU CONTRAT 2006-2009

Le contrat de territoire 2006-2009 entre Louvigné Communauté et le Conseil général est arrivé à terme, et de nouvelles orientations ont été prises par le Conseil général pour aménager ce dispositif en 2010.

Les modalités 2010 du contrat de territoire sont les suivantes :

- un basculement du reliquat de l'enveloppe volet 3 du contrat 2006-2009 sur le volet 2 ;
- une enveloppe supplémentaire en volet 3 (calculée sur la moyenne des engagements 2006-2009 et abaissée de 20 ou 30%), **soit une enveloppe de 55 923€ pour Louvigné Communauté** ;

Un avenant au contrat de territoire 2006-2009 doit donc être passé, selon les modalités suivantes :

- possibilité de modifier les actions prévues au volet 2 et d'en ajouter de nouvelles dans la limite de l'enveloppe ;
- programmation fine et exhaustive du volet 3 ;
- proposition de programmation à transmettre fin mai (pour un passage en CP en juillet) ou fin août (pour un passage en CP en octobre) ;
- les dossiers complets de demande de subvention seront déposés au plus tard fin octobre 2010 pour le volet 3, fin décembre 2010 pour le volet 2 ;
- le versement des subventions se fera comme suit : pour les tiers privés : subvention > 3.000€ = 80% en 2010, 20% en 2011 - subvention < 3.000€ = 100% en 2010. pour les tiers publics : 50% en 2010, 50% en 2011.

Après réunion de la Commission Finances et du Bureau, la programmation suivante a été établie :

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE TERRITOIRE - VOLET 2				
<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Montant HT de l'opération</i>	<i>Taux d'intervention</i>	<i>Subvention</i>
Maitrise d'œuvre pour la rénovation du restaurant Le Rustique	Commune de La Bazouge du Désert	14.400€	70%	10.080€
Total programmation 2010 volet 2				10.080€
Enveloppe 2010 volet 2 (reliquat volet 3 contrat 2006-2009)				10.369,28€

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE TERRITOIRE - VOLET 3				
<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Montant TTC de l'opération</i>	<i>Taux d'intervention</i>	<i>Subvention</i>
Acquisition de livres, CD-ROMS (bibliothèque)	Commune de Le Ferré			625€
Acquisition de livres, CD-ROMS (médiathèque)	Commune de Louvigné du Désert			1.000€
Acquisition de livres, CD-ROMS (bibliothèque)	Commune de St-Georges de Reintembault			1.000€
Acquisition de livres, CD-ROMS (bibliothèque)	Commune de Poilley			400€
Spectacle enfant annuel	Commune de Le Ferré			650€
Spectacle enfant annuel	Association Arts et Loisirs de Monthault			450€
Spectacle enfant annuel	Association Villamée Fêtes et Loisirs			450€
Programme d'animations 2010 du centre culturel de Jovence	Commune de Louvigné du Désert	119.214€ HT		13.000€
Expositions estivales à la Chapelle St-Jean	Commune de Louvigné du Désert	4.943€	30,35%	1.500€
Programme d'animations	Association Maison			8.500€

2010	Pierres & Nature			
Festival Cinécure 2010	Association Julien MAUNOIR	12.100€	28,10%	3.400€
Salon du Livre Jeunesse 2010	Office Culturel de Fougères			1.300€
Hebdo-Rando 2010	Office Cantonal Culturel et d'Animation	9.500€	25,30%	3.000€
Aide au fonctionnement 2010	Office Sportif Cantonal			2.000€
Aide au poste d'animateur sportif cantonal	Louvigné Communauté	33.000€	40%	13.200€
Financement Pays de Fougères : participation du Conseil général				5.448€
Total programmation 2010 volet 3				55.923€
Enveloppe 2010 volet 3				55.923€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la programmation présentée ci-dessus au titre de l'avenant n°2 au contrat de territoire ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : CONTRAT DE PAYS - REDISTRIBUTION DE L'ENVELOPPE CULTURE

Lors de son Comité directeur du 26 avril dernier, le Pays de Fougères a lancé une réflexion sur un éventuel soutien financier du Contrat de Pays, en particulier des crédits de l'enveloppe Culture non consommés d'ici 2012, en direction de projets de Maisons de santé ou d'autres projets.

Enveloppe Culture :

- Montant : 305 000€
- Consommé à ce jour : 136 000€
- Fléché : 75 000€
- Solde : 94 000€

Ce solde de 94 000€ pourrait ainsi être redistribué sur d'autres actions et il convient aux EPCI de faire des propositions pour le Comité directeur du 21 juin prochain.

Il est ainsi proposé :

- de maintenir les 94 000€ dans une enveloppe Culture ;
- d'affecter 50 000€ à l'équipement numérique du cinéma Julien Maunoir de Saint Georges de Reintembault prévu courant 2011 ;
- d'affecter le solde à des actions de valorisation du patrimoine menées sur les cinq EPCI.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider ces propositions ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : ZA LE BERGERIE - NOM ET PLAQUETTE DE COMMERCIALISATION

Dans le cadre du projet de ZA La Bergerie, les sociétés Temps d'Idée et Calligrammes étaient respectivement en charge de la rédaction et de la conception de la plaquette de

commercialisation. Temps d'Idée a également travaillé sur le nom de la future zone d'activités.

Voici les noms proposés :

- EDEN Parc (Espace de Développement des Entreprises),
- TERRA (TERritoire Régional d'Acivités),
- LEADER (L'Espace d'Activités et de Développement des Entreprises Régionales),
- OUESTUAIRES,
- POLE POSITION,
- POLIGONE (POle Louvignéen InterréGiONal pour l'Entreprise).

Le nom de « POLIGONE » a retenu l'attention de la Commission Développement économique avec comme base-line «Cap à l'Ouest pour votre développement ».

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire dans la plaquette les éventuels avantages dont pourraient bénéficier les entreprises et entrepreneurs s'installant sur la zone d'activités :

- Mise à disposition d'un gîte ou d'un logement pour une durée déterminée, le temps de l'installation ;
- Mise à disposition de bureaux pour une durée déterminée, le temps de l'installation ;
- Réalisation d'un diagnostic des aides et subventions dont peut bénéficier l'entreprise (SPRATLEY CONSEIL) ;
- Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères pour accompagner l'entreprise ;
- Conseil en Energie (performance énergétique des bâtiments) par le Pays de Fougères à disposition des entreprises.

Le projet de plaquette de commercialisation sera présenté par Mr Rouland, de Temps d'Idée, lors du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le nom et la base-line de « POLIGONE, Cap à l'ouest pour votre développement » pour la future zone d'activités de Poilley ;
- de valider le projet de plaquette présenté ;
- de valider les avantages financiers et en nature en direction des entreprises désireuses de s'installer sur la zone d'activités ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : PARCELLES LA BAZOUGE DU DESERT - MISE A DISPOSITION SBAFER

Afin de constituer une réserve foncière, Louvigné Communauté a répondu à l'appel à candidature lancé par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Bretagne (SBAFER) le 04 septembre dernier.

Cet appel à candidatures concernait l'attribution de trois parcelles aux lieux-dits Le Grand Friche et Le Petit Champ sur la commune de La Bazouge du Désert pour une surface totale de 2ha 74a 84 ca. Le Communauté de communes a remporté l'appel à candidature.

En tant que propriétaire, Louvigné Communauté souhaite signer une convention de mise à disposition avec la SBAFER afin de lui permettre de gérer la location de ces parcelles moyennant une redevance de 412€/an.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la convention de mise à disposition avec la SBAFER ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : TRAVAUX BATIMENT SBV - VALIDATION DES DEVIS

Louvigné Communauté est propriétaire d'un bâtiment industriel, ZA La Rouillais, actuellement loué à la Société Bio Valeur (SBV).

Suite à une visite organisée sur site avec le gérant, celui-ci a demandé à la Communauté de communes de procéder à certains travaux et aménagements du bâtiment et des abords.

Voici les devis qui ont été réalisés :

- VMC supplémentaire : GUERIN 2859,24€ HT et LARCHER 1199,05€ HT ;
- Clôtures extérieures : LAMBERT 2568€ HT et CHEMINANT 3915€ HT ;
- Cloisons intérieures : COQUEMONT 594,28€ HT ;
- Terrassement contours bâtiment : BOSSARD 1260€ HT et MACHARD (non reçu) ;
- Terrassement et enrobé : SOTRAV 68 000€ HT, FRITEAU 38 052,10€ HT, HARDY 47 920,30€ HT, LEMEE 42 800€ HT et HENRY 37 592€ HT.

Compte tenu du montant élevé des travaux de terrassement et d'enrobé, il est proposé de les reporter sur 2011 et d'effectuer sur 2010 uniquement les travaux relatifs aux cloisons, clôtures et VMC.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider les devis suivants pour la réalisation des travaux et aménagements du bâtiment SBV : LARCHER, LAMBERT et COQUEMONT ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : BOCAGE – DOCUMENTS TECHNIQUES DE CONSULTATION

Afin de mener les travaux bocagers, une consultation va être menée pour réaliser :

- la création et la restauration de talus,
- la fourniture de plants, film et protections gibier, la plantation et l'entretien des linéaires effectués,
- la fourniture de paille de lin.

Ces marchés sont des marchés à bons de commande, passé selon une procédure adaptée.

La Commission Environnement, réunie le 25 mai dernier, a étudié quelques évolutions sur ces marchés : association de la fourniture des plants, de la plantation et entretien dans le même marché, durée du contrat (un an reconductible une fois).

Les documents correspondants sont disponibles en Mairie.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider les trois cahiers des charges ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation auprès des entreprises concernées.

OBJET : RESTAURATION DES COURS D'EAU – DOCUMENTS DE CONSULTATION

Afin de mener les travaux de restauration des cours d'eau, un avis public d'appel à la concurrence va être lancé pour effectuer les dits travaux.

Le CCTP comporte trois lots :

- végétation et génie écologique,
- travaux de restauration hydromorphologique et continuité écologique,
- clôtures et abreuvoirs.

Ce marché est un marché à bons de commande, passé selon une procédure adaptée.

A ce titre, un dossier de consultation des entreprises a été étudié en Commission Environnement le 25 mai dernier.

Les documents correspondants sont disponibles en Mairie.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation auprès des entreprises concernées.

OBJET : SPANC – DETERMINATION DES INSTALLATIONS A CONTROLER AVANT LE 31/12/2012

Toutes les installations d'assainissement non collectif doivent avoir été soumises à un contrôle du SPANC avant le 31 décembre 2012.

Les règles sont les suivantes :

- les installations réalisées avant le 31 décembre 1998 sont à diagnostiquer ;
- les installations qui seront diagnostiquées seront à nouveau à contrôler dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement dans 8 ans ;
- les installations réalisées après le 31 décembre 1998 ont normalement déjà été soumises à un contrôle de conception et d'exécution et seront donc à contrôler à leur 8^{ème} anniversaire par un contrôle périodique de bon fonctionnement.

La problématique est la suivante : s'il n'y a pas eu de contrôle de conception et d'exécution pour certaines installations réalisées après le 31 décembre 1998, quel contrôle le SPANC opère-t-il ?

Deux choix se présentent :

- 1 - *Réalisation d'un contrôle diagnostic pour les installations de plus de quatre ans*
 - 2006 étant la date de création du SPANC = fiabilité des données
 - Pertinence et efficacité des conseils d'entretien dispensés lors du contrôle
- 2 - *Réalisation d'un contrôle diagnostic pour les installations de plus de huit ans*
 - Cela équivaut à la périodicité de contrôle classique.
 - Pendant ce délai, risques d'endommagement des installations faute d'entretien correct (ce qui peut-être pallié par une campagne de communication relative à l'entretien des installations).

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de réaliser un contrôle diagnostic pour les installations de plus de 4 ans ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : ZA BERGERIE - CONTRAT DE PRESTATION SPRATLEY CONSEIL

Dans le cadre de l'implantation d'entreprises, ZA POLIGONE, Louvigné Communauté a validé le recours aux services d'une société, SPRATLEY CONSEIL, dont la mission serait d'instruire et de réaliser les dossiers de demandes de subventions pour le compte des entreprises, permettant ainsi de les aider dans leur projet de développement.

Louvigné Communauté prend ainsi à sa charge le montant forfaitaire de ce service aux entreprises, soit 3500€ HT par dossier traité.

Cependant, il est précisé qu'en plus de ce montant forfaitaire, SPRATLEY CONSEIL se rémunérerait sur le montant cumulé des subventions finalement octroyées à l'entreprise dans les conditions décrites ci-dessous, étant précisé que ce montant est à la charge de l'entreprise elle-même :

Montants octroyés cumulés	Pourcentage appliqué
Jusqu'à 200 000€	20%
De 200 001€ à 500 000€	15%
De 500 001€ à 1 000 000€	10%
Au-delà de 1 000 000€	7,5%

Dans le cadre de projets à maîtrise d'ouvrage communautaire (construction bâtiment...), Louvigné Communauté s'engagerait sur ces mêmes pourcentages en fonction des aides finalement obtenues grâce au travail de SPRATLEY CONSEIL, hors subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et hors Dotation de Développement Durable.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette proposition ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prestation et tous documents afférents.

ECOLE DE MUSIQUE- VACATIONS JURY D'EXAMEN

A l'issu de chaque année scolaire, l'Ecole de Musique organise des examens d'évaluation des élèves. Des professeurs sont ainsi sollicités pour participer à ces jurys sous forme de vacations.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le recrutement de personnel vacataire pour participer aux jurys d'examen de l'Ecole de Musique
- de les rémunérer sous la forme de vacations horaires calculées sur la base de l'indice brut 500
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents

OBJET : DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Le prochain Bureau se déroulera le jeudi 01^{er} juillet et le Conseil communautaire le jeudi 08 juillet à Monthault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

L. PAUTREL

Le Secrétaire de Séance,

L.BARON

<i>I.ORY</i>	<i>N.DEMAZEL</i>	<i>M. PAUTREL</i>	<i>J.P GOUPIL</i>
<i>J.P. OGER</i>	<i>C.DUVAL</i>	<i>J.BOIVENT</i>	<i>C.BRAULT</i>
<i>R.BUFFET</i>	<i>A. PREAUX</i>	<i>G. BARBEDETTE</i>	<i>F.BUREAU</i>
<i>P.BESSON</i>	<i>N. BESNARD</i>	<i>J.PAPOUIN</i>	<i>F.VEZIE</i>
<i>M..BAZIN</i>			